

Syndicat DEPART

Compte-rendu du Comité syndical du 10 février 2020

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le lundi 10 février 2020 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, Maire de La Chaise, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 (rapport 2020-02-01)
2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2020-02-02 et ROB)
3. Approbation du SCoT des Territoires de l'Aube (rapport 2020-02-03)
4. Adoption du montant de la cotisation 2020 (rapport 2020-02-04)
5. Adoption du Compte administratif 2019 et du Compte de gestion 2019 (rapport 2020-02-05)
6. Adoption du Budget Primitif 2020 (rapport 2020-02-06)
7. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 (rapport 2020-02-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 20 janvier 2020, consacré en majeure partie à la modification du projet de SCoT des Territoires de l'Aube avant approbation afin de tenir compte des avis et observations suite à l'enquête publique. Il précise qu'une rectification a été apportée à la rédaction du procès-verbal en deuxième page, concernant une intervention réalisée par Monsieur Michel CANOT, Maire d'Onjon, et non de Monsieur Marcel CEUNEBROUCKE, Maire de Magnicourt. Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2020-02-02 et ROB)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires précisant le cadre du débat, rappelant quelques données générales sur le syndicat, et exposant les éléments du Compte administratif provisoire 2019, les perspectives budgétaires pour 2020 et un état prévisionnel des ressources humaines.

Il mentionne une rectification à apporter au montant des recettes de fonctionnement 2019 s'élevant à 431 781€ et à l'ajout d'une ligne « autres produits de gestion courante » pour 0,80€.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que seule la section fonctionnement est utilisée par le syndicat, facilitant la lecture du budget. Les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres et, pendant la durée de la révision du SCoT, sur la dotation de l'Etat (DGD documents d'urbanisme attribuée en 2017, 2018 et 2019). L'excédent reporté a pour but de couvrir la différence entre les dépenses et les recettes à partir de 2020 et pour les années suivantes correspondant à la mise en œuvre du SCoT, assurant ainsi la poursuite du fonctionnement du syndicat jusqu'à la fin du prochain mandat (2026) avec un maintien à l'identique de la cotisation.

En termes de charges de personnel, il rappelle que celles-ci sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités. Pour 2020, les principales évolutions projetées sont liées aux dernières dépenses inhérentes à l'enquête publique du SCoT (indemnités des commissaires-enquêteurs), à la réalisation / diffusion du dossier de SCoT (impression et affranchissements).

Monsieur Hervé CHAMBON, Maire d'Hampigny, et Monsieur Gilles MANGEZ, Maire-adjoint de Saint-Germain, relèvent un montant projeté important de la masse salariale en 2020.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL explique qu'un certain nombre de dépenses 2019 n'a pas encore été appelé par différents établissements et collectivités (loyers du 28 boulevard Victor Hugo auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs, matériel informatique et salaires du personnel mis à disposition par Troyes Champagne Métropole...) : autant de dépenses qui s'ajoutent à l'exercice 2020.

Le débat n'appelant pas d'autre intervention dans la salle, l'assemblée prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

3. Approbation du SCoT des Territoires de l'Aube (rapport 2020-02-03)

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture du rapport relatif à l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube, en rappelant les grandes étapes de sa construction et les principales modifications apportées au dossier après enquête publique, faisant l'objet d'une fiche récapitulative jointe au rapport. Chaque délégué a également été destinataire du dossier complet modifié suite à la dernière séance, sous clé USB.

Elle souligne que l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube marque l'aboutissement d'un long processus d'élaboration partagé, au terme de plus de deux années et demi d'étude et de procédure. Le nouveau SCoT constitue désormais la feuille de route du territoire pour les 15 années à venir.

Le comité syndical vote à l'unanimité l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube. Celui-ci deviendra exécutoire deux mois après sa transmission au Préfet.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL tient à féliciter l'assemblée de ce moment important, et remercie chaleureusement les délégués pour leur investissement dans le travail conduit et la confiance accordée au syndicat DEPART.

4. Adoption du montant de la cotisation 2020 (rapport 2020-02-04)

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE donne lecture du rapport relatif au montant de la cotisation 2020.

Pour faire vivre le SCoT qui entrera en 2020 dans sa phase de mise en œuvre, le syndicat veillera à la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets avec le SCoT, mettra en place les modalités de suivi et d'évaluation du SCoT à travers la construction d'un observatoire territorial, et mènera des travaux d'approfondissement sur certaines thématiques en partenariat avec les acteurs locaux.

Le syndicat assurera également ses autres missions telles que l'assistance et l'accompagnement des collectivités, la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement, la gestion administrative du syndicat, la gestion des données statistiques et infographiques et l'animation du syndicat.

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé au comité le maintien de la cotisation à 1,40€ par habitant, permettant au syndicat de poursuivre ses missions jusqu'à la fin du nouveau mandat (2026), en répartissant progressivement ses dépenses de fonctionnement sur 6 années consécutives.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Adoption du Compte administratif 2019 et du Compte de gestion 2019 (rapport 2020-02-05)

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE donne lecture du rapport relatif au Compte administratif 2019, dont les résultats sont conformes au Compte de gestion de Monsieur le Receveur. Les recettes 2019 s'élèvent à 431 781,00€ et les dépenses à 242 985,33€. Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Adoption du Budget Primitif 2020 (rapport 2020-02-06)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture du rapport relatif au Budget primitif 2020, et présente le détail des recettes et des dépenses de fonctionnement. Le document joint au rapport précise le détail des dépenses projetées et notamment des régularisations évoquées lors du DOB concernant le paiement du loyer à l'EPTB Seine Grands Lacs et des salaires des agents mis à disposition par Troyes Champagne Métropole. Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.